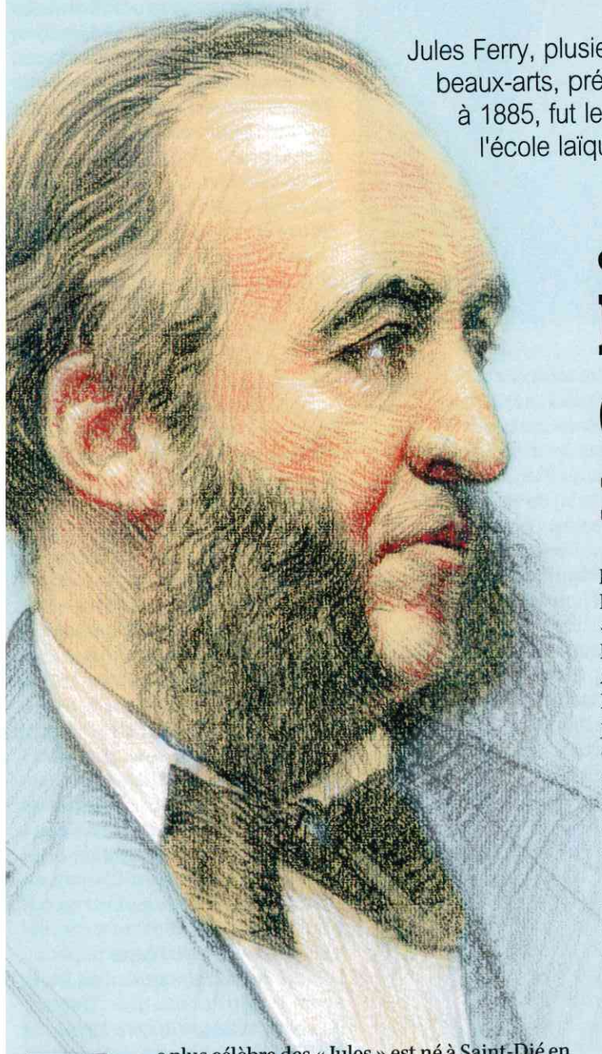
LES PÈRES FONDATEURS



ISTOCK BY GETTY IMAGES



Jules Ferry, plusieurs fois ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, président du Conseil de 1880 à 1881, puis de 1883 à 1885, fut le promoteur de ce monument républicain qu'est l'école laïque, publique et obligatoire. **PAR PIERRE FEYDEL**

Jules Ferry, le forgeron de l'identité républicaine

Le plus célèbre des « Jules » est né à Saint-Dié en 1832, sur cette ligne bleue des Vosges, horizon de la revanche, dès lors que l'Empire allemand aura annexé l'Alsace et une bonne partie du département de la Moselle après 1870. Il a quatre ans lorsque sa mère meurt. Son grand-père, François-Joseph, sera maire de Saint-Dié sous la Révolution et l'Empire. Son père, Charles-Édouard, avocat, s'affirme comme un opposant irréductible au roi Louis-Philippe.

La révolution de 1848 le surprend. Il se réjouit, observe. Mais les émeutes, puis la prise de pouvoir par Louis-Napoléon Bonaparte le consternent. Le jour du plébiscite qui porte « Badinguet » au pouvoir, Jules Ferry s'inscrit au barreau de Paris. Son frère Charles, banquier, gère la solide fortune familiale. À vingt-trois ans, il est secrétaire de la conférence des avocats. Le jeune homme voyage, fréquente les salons, écrit dans les journaux d'opposition. L'avocat se spécialise dans la défense des républicains victimes du régime impérial, multiplie les articles critiques. Une série de chroniques le rend célèbre, « Les comptes fantastiques d'Haussmann », dans laquelle il dénonce le financement de la révolution urbanistique du préfet de Paris aux mains de brasseurs d'affaires et de spéculateurs.

Dès le 4 septembre 1870 et la proclamation de la République, Ferry est là, pour prôner la constitution rapide d'un gouvernement, pour prévenir le désordre, le chaos, les excès de la rue. L'échec de 1848 le hante. Il doit fuir les fédérés qui le conspuent et cherchent à lui faire un mauvais sort. Il soutient Thiers et donc, l'écrasement de la Commune.

Jules Ferry est absolument républicain et jamais révolutionnaire. 1789 a conduit à 1793 puis au premier Empire. 1848 a conduit aux désordres, à la répression et au second Empire. 1871 a conduit à la Commune, à la Semaine sanglante et à une Chambre majoritairement monarchiste. Pour lui, ça suffit !

L'historienne Mona Ozouf, dans *Jules Ferry, la liberté et la tradition*, explique : « Il ne s'agit pas de faire la France, mais de l'arracher au manège circulaire où elle tourne depuis la Révolution. D'enseigner aux Français non à proclamer les républiques, ce qu'ils font avec assez d'entrain, mais de les faire vivre, ce à quoi ils échouent continûment. Faire durer le régime républicain, tel est désormais le but. »

En 1875, Jules Ferry a quarante-sept ans, un visage sévère au vaste front, au nez fort encadré de deux énormes favoris. Ces fameuses « côtelettes en éventail » qui font les délices des caricaturistes. La silhouette est massive, un peu voûtée. Il conforte son assise sociale. Il s'allie d'abord à la haute société protestante en épousant Eugénie Risler, la fille d'un industriel alsacien. La jeune femme est la nièce d'Auguste Scheurer-Kestner, qui sera vice-président du Sénat et un ferme défenseur de Dreyfus. Ensuite, il entre en franc-maçonnerie au Grand Orient de France, dans la loge La clémente amitié. Il y est reçu en même temps qu'Émile Littré, l'homme du dictionnaire.



CHARLES DE FREYCINET
QUATRE FOIS PRÉSIDENT DU CONSEIL ENTRE 1879 ET 1892

L'école, une ouverture au monde

En 1879, le voilà nommé ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de Charles de Freycinet. Un polytechnicien qui a laissé son nom à un gabarit de nos voies navigables. Cette fois, il s'agit bien de « faire la république ». *La Marseillaise* devient chant national ; les chambres quittent Versailles pour Paris ; les condamnés de la Commune sont amnistiés ; la haute administration et la magistrature sont purgées de leurs membres les plus monarchistes. Hors-d'œuvre… car le plat de résistance de ce banquet républicain-là, c'est l'école laïque, et c'est tout de suite.

Le ministre crée l'École normale supérieure féminine à Sèvres et une agrégation féminine. Il nomme Ferdinand Buisson directeur de l'enseignement primaire, qui en fera le socle de l'enseignement laïque. Surtout, Ferry dépose deux projets de loi, dont l'article 7 du second enflamme les cléricaux et la droite de l'hémicycle. Il stipule : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre… ni à diriger un établissement d'enseignement, s'il appartient à une congrégation. »

Injures et calomnies fusent : « nouveau Néron », « préfigurateur de l'Antéchrist ». La gauche soutient. L'extrême gauche réclame encore plus. Et Ferry produit un troisième texte qui contient la suppression de la dispense pour les ecclésiastiques d'enseigner sans le brevet de capacité, la création d'une école normale d'instituteur par département. Puis le ministre entreprend une tournée en province où on l'applaudit. Il en revient renforcé et continue son œuvre législative en proposant la gratuité et la laïcité de l'enseignement secondaire pour les jeunes filles qui échappent enfin à l'enseignement des seules religieuses.



©MARY EVANS/PRISMAN IMAGES

Mais le Sénat repousse l'article 7. La gauche hurle. Le gouvernement décide alors de s'en prendre à la Compagnie de Jésus. Elle doit être dissoute dans les trois mois. Le Vatican se fâche. Vieille affaire entre ces républicains qui ne veulent pas, au nom de l'unité de la nation, de deux écoles qui formeraient deux jeunesses, et une Église catholique qui ne veut pas perdre toute influence, y compris politique et morale, sur cette même jeunesse. « Ferry sans Dieu », comme l'appelle la presse cléricale, ne cède rien. Nommé président du Conseil, il complète son arsenal laïque. Les lois de 1881 et 1882 ont bien instauré l'éducation laïque, gratuite et obligatoire. Mais Jules Ferry n'est pas antireligieux. Il instaure des cours d'instruction religieuse. Par ailleurs, il n'est pas question de laisser aux Églises le monopole de l'enseignement moral. Donc, il faut une morale laïque qui sera enseignée dans le primaire.

Dans sa lettre aux instituteurs de 1883, Jules Ferry, explique aux maîtres d'école : « Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon parlez hardiment : car ce que vous allez communiquer à l'enfant, ce n'est pas votre propre sagesse ; c'est la sagesse du genre humain, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de civilisation ont fait entrer dans le patrimoine de l'humanité… »

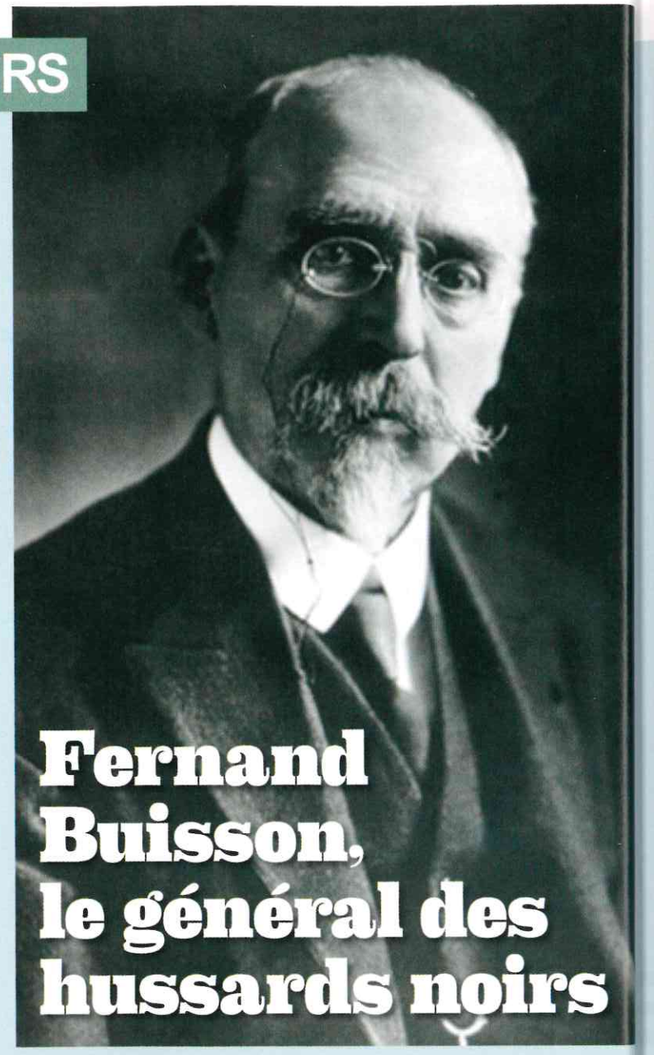
Dans l'esprit du ministre, l'école forme des républicains. On ne se contente plus d'apprendre l'orthographe ou la grammaire, on apprend le français, les grands auteurs. La géographie, instaurée dès le primaire, permet de sortir de sa commune, d'embrasser le pays tout entier, sa place dans le monde. Comme l'écrit Mona Ozouf : « L'histoire de France menait à la République donc à l'école, donc à lui, le petit écolier républicain, grandi de tout ce qui l'a précédé, prêt à entrer à son tour dans l'aventure collective à la République. »

« CE QUE VOUS ALLEZ COMMUNIQUER À L'ENFANT, CE N'EST PAS VOTRE PROPRE SAGESSE ; C'EST LA SAGESSE DU GENRE HUMAIN. »

Dans l'œuvre de Jules Ferry, ajoutons les lois de 1881 sur la liberté de la presse et sur la liberté de réunion, celles de 1884 sur les libertés syndicales ou l'élection des maires jusqu'alors nommés par le préfet. Comme si, à lui seul, il avait forgé l'identité républicaine.

Il va trébucher sur la question coloniale. Jules Ferry croit au rôle civilisateur des valeurs républicaines, à la puissance d'une France qui rayonne dans le monde. Georges Clemenceau le combat férocement. C'est l'affaire du Tonkin qui le fera chuter. Une retraite de nos troupes et le gouvernement Ferry tombe. Conspué avec une rare violence par l'extrême droite et l'extrême gauche, il renonce à la présidence de la République. Victime d'un attentat au palais Bourbon, il est gravement blessé. En 1893, il est désigné président du Sénat. Mais, le 17 mars, très affaibli, il meurt. Aujourd'hui, son nom s'inscrit au fronton de centaines d'établissements scolaires et sur des milliers de plaques, de boulevards, d'avenues, de rues et de places. Il est toujours là. ■

LES PÈRES FONDATEURS



Fernand Buisson, le général des hussards noirs

Au panthéon de nos idoles républicaines, avait-on oublié Ferdinand Buisson ? 106 écoles et collèges portent son nom, contre 642 pour Jules Ferry. **PAR PIERRE FEYDEL**

Cet intellectuel engagé, à la fois philosophe, pédagogue, haut fonctionnaire et homme politique, donna à l'instruction primaire une place prépondérante dans notre système éducatif. La troisième République l'aurait-elle sous-estimé ? Son influence fut essentielle pour assurer les fondations de l'école laïque. Son autorité morale resta sans faille. Ce général des hussards noirs sera de tous les combats républicains. Que ce soit comme directeur de l'instruction primaire nommé en 1879 par le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry ; comme titulaire de la chaire des Sciences de l'éducation à la Sorbonne en 1896 ; comme fondateur puis président de la Ligue des droits de l'homme en 1898, en pleine affaire Dreyfus ; comme président de la Ligue de l'enseignement, où il s'active jusqu'en 1914 ; comme fondateur puis vice-président du Parti radical en 1901, jetant des ponts vers les socialistes et particulièrement vers Jean Jaurès ; comme député partisan de la politique anticléricale du bloc des gauches, rapporteur de la loi de 1904 contre l'enseignement des congrégations, et comme président de la commission qui amènera l'année suivante la loi de séparation de l'Église et de l'État. Ce progressiste audacieux milite pour le suffrage des femmes, la reconnaissance du syndicalisme chez les instituteurs, l'enseignement des idées pacifistes, la prise en compte des parents d'élèves, la prolongation de la scolarité, l'enseignement technique, etc. En 1927, il reçoit le prix Nobel de la paix avec l'Allemand Ludwig Quidde, historien pacifiste et libéral de la République de Weimar. Quel parcours !

Une spiritualité laïque

Mais au fond, qui est-il ? D'où lui vient cette formidable énergie qui fait qu'il semble ne jamais devoir s'arrêter ni douter ? Ministre de l'Éducation nationale de 2012 à 2014, Vincent Peillon, dans sa biographie parue au Seuil en 2009 et intitulée *Une Religion pour la République. La foi laïque de Fernand Buisson*, explique que l'homme n'est pas « …d'abord protestant, puis philosophe, puis républicain, puis pédagogue, il est les quatre ensemble… ». C'est peut-être ce qui explique sa prodigieuse et longue carrière faite de convictions fortes qui ne prendront jamais le pas sur un esprit de tolérance sans cesse affirmé. Parce que chacune de ses identités nourrit les autres. Par exemple, le protestant est anticlérical et républicain par essence. Richelieu se méfiait déjà de leur « républicanisme ». Son Église n'a pas de clergé. Pas de pape. Et puis, la monarchie et l'Église catholique ont valu aux « huguenots » leur lot de persécutions.

SON INFLUENCE FUT ESSENTIELLE POUR ASSURER LES FONDATIONS DE L'ÉCOLE LAÏQUE. IL SERA DE TOUS LES COMBATS RÉPUBLICAINS.

Ferdinand Buisson naît en 1841, au sein d'une famille de réformés picards. Son père, notaire, est devenu juge. Sa mère est la fille d'un industriel du textile. Le jeune homme fait ses études au lycée Condorcet, mais est écarté du concours de l'École normale supérieure pour des raisons de santé. En 1861, il obtient une licence de lettres. Membre de la Société pour l'instruction élémentaire, déjà, il participe à la mise en place de cours pour les jeunes filles afin qu'elles accèdent au brevet d'institutrice.

En 1866, cet opposant déterminé au second Empire gagne la Suisse. L'Académie toute récente de Neufchâtel, une université, lui offre, après concours, la chaire de philosophie et de littérature comparée. Il en profite pour rendre visite à Edgar Quinet, exilé, « conscience du parti républicain » qui a refusé de rentrer en France malgré l'amnistie offerte par Napoléon III.

Ferdinand Buisson se marie, multiplie les cours, les conférences, les débats publics. Il envisage même de jeter les bases d'une nouvelle Église : le christianisme libéral. Patrick Cabanel, historien, grand spécialiste des liens entre protestantisme et république, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, dans son *Ferdinand Buisson, père de l'école laïque*, la définit comme « une Église sans sacerdoce ; une religion sans catéchisme ; un culte sans mystère ; une morale sans dogmatisme ; un Dieu sans système obligatoire ». Une « société de libre et affectueuse coopération spirituelle » où même les athées sincères pourraient être admis. L'orthodoxie calviniste s'en étrangle. Cette définition révèle une idée forte de Ferdinand Buisson : l'homme ne peut vivre sans spiritualité.

Un encyclopédiste engagé

En 1868, il est reçu second à l'agrégation de philosophie. En réalité, il veut rentrer en France. La défaite de Sedan lui évite d'avoir à prêter serment à l'Empereur. De retour dans sa patrie, le jeune universitaire continue de faire preuve d'un activisme intellectuel sans répit. Pierre Larousse a entamé la publication de son *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*. Buisson y participe. Un banquier libre penseur entame l'*Encyclopédie générale*. Buisson en sera. Il dira plus tard : « Instruire le peuple c'est faire des républicains ; et avouons-le franchement, faire des républicains, c'est le plus sûr et c'est encore le plus court moyen de faire des républiques. »



FÉLIX DUPANLOUP
ÉVÊQUE D'ORLÉANS

En 1872, Ferdinand Buisson est nommé inspecteur de l'enseignement primaire. Une polémique avec Mgr Dupanloup, virulent défenseur de l'enseignement catholique, l'empêche d'exercer sa charge, mais lui apporte une notoriété inattendue. Ainsi il voyage, participe aux expositions universelles de Vienne (1873) et de Philadelphie (1876). De retour, il s'installe pour dix-sept ans à la direction de l'enseignement primaire. Non seulement il va y mettre en œuvre la politique de Jules Ferry en participant activement à l'élaboration des lois qui instaurent la gratuité de l'enseignement primaire puis l'instruction obligatoire des filles et des garçons mais surtout, il va s'attacher à la formation des instituteurs et leur donner les moyens de leur mission. De 1878 à 1887, il dirigera la rédaction et la publication du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, « Le » Buisson. « Une cathédrale de la laïcité », juge Pierre Nora, l'historien et académicien, qui a introduit le dictionnaire dans sa série d'ouvrages recensant *Les Lieux de mémoire de la République et de la nation française*, parus chez Gallimard à partir de 1984. Cet hommage, un siècle plus tard, justifié par le rôle que va jouer cette véritable bible de l'enseignement primaire : 5 600 pages en quatre volumes écrits de 1878 à 1887 par 359 auteurs. Dans cette somme, le maître, isolé dans son village, doit pouvoir trouver article après article, tout ce dont il a besoin. C'est à la fois un manuel, une encyclopédie où l'on propose aussi bien les références nécessaires pour compléter une leçon de science ou d'histoire et géographie que la vérification de tel ou tel point du dispositif réglementaire ou législatif concernant son métier. L'ouvrage s'ordonne en deux parties : l'une spéciale et pratique, l'autre générale et théorique.

Ferdinand Buisson se réserve la rédaction d'articles clés : éducation, enfance, enseignement primaire, instruction publique, laïcité, histoire de l'enseignement, lois scolaires, morale, neutralité, politique, etc. Partout, sa hauteur de vue impressionne. À l'entrée « Neutralité », il écrit : « Enseigner à l'enfant qu'il y a bien des manières de croire en Dieu et de ne pas servir Dieu, mais qu'il n'y en a qu'une sur laquelle tout le monde soit d'accord, c'est l'obéissance aux lois de la conscience et de la raison. »

La carrière politique de Ferdinand Buisson sera naturellement à gauche. Il sera bien entendu dreyfusard. Il guerroiera vaillamment contre les congrégations, se dévouera à la république sociale à l'« extrême gauche », comme il le dira lui-même, du Parti radical. La guerre de 14 verra ce pacifiste se rallier à l'Union sacrée. Dans les années 20, il milite activement pour les droits des femmes. En 1929, il publie le dernier de ses très nombreux textes : une anthologie des œuvres de Condorcet. Il meurt en 1931 dans sa quatre-vingt-dixième année. Il s'était retiré chez lui dans la Somme, à Thieuloy-Saint-Antoine, dans une modeste chaumière. Dans sa chambre, un petit lit de fer et sa bible de famille sur la table. Pas de pasteur aux obsèques. Le seul discours est prononcé par Émile Glay, secrétaire général adjoint du syndicat des instituteurs. ■

FRANÇOIS GUIZOT : LE PRÉCURSEUR



FRANÇOIS GUIZOT

JOSSE/LEEMAGE

C'est à un conservateur éclairé, un bourgeois protestant, anglophile, ministre de l'Instruction publique du roi Louis-Philippe, que l'on doit l'apparition dans nos villes et nos campagnes du maître d'école et que celui-ci sera un laïque. Les écoles confessionnelles continuent d'exister, mais la liberté d'enseignement est désormais établie. Dans sa loi du 28 juillet 1833, François Guizot fixe aux instituteurs un statut, une mission, des moyens. Chaque commune ou groupe de communes est tenue d'avoir une école primaire élémentaire ; toute bourgade ou ville de plus de 6 000 habitants, une école primaire supérieure. Chaque instituteur devra avoir plus de dix-huit ans, obtenir un brevet de capacité. À cet effet, chaque département sera doté d'une école normale. Tout instituteur bénéficiera d'un logement et d'une salle de classe. Il délivrera, dans les classes élémentaires, « une instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures ». Dans les classes primaires supérieures s'y ajouteront « la géométrie et ses applications, tels que le dessin linéaire et l'arpentage, des notions de sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant », des « éléments de l'histoire et de la géographie surtout de la France ». Il recevra un traitement fixe – 200 francs de l'époque pour une école élémentaire, 400 pour la supérieure. Les parents des élèves les plus pauvres seront exemptés de toute rétribution. Dans chaque département, les instituteurs auront accès à une caisse d'épargne et de prévoyance. Ces dépenses seront à la charge des communes et des départements.

L'article 2 du texte spécifie que les pères de famille seront consultés « en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse ». Un pas vers la laïcité… **P.F.**